

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE PERSONNES AGEES LE DIVIT à PLOEMEUR

octobre-2023

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecarts_04 et 05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Mettre en conformité le règlement de fonctionnement en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soumettant aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faisant valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF),</li> <li>- Le complétant avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).</li> </ul>	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Revoir la fiche de poste du médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF et de prévoir un temps dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Fiche de poste du médecin coordonnateur
Remarque_01	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_01</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_02	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_02</b>	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		